

ExPost

Synthèse

Évaluation
de l'AFD
JUILLET
2024
N° 103

Auteurs David BLOUGH (Agence 10), Emmanuel RIVAT,
Claire VERDIER (Agence PHARE).



Évaluation des programmes « Sport & Développement » et « Impact 2024 International »

Ces programmes ont été pilotés par La Guilde et soutenus par l'AFD. L'évaluation a été accompagnée par le F3E.



Coordinateurs

Camille Tchounikine et Matthieu Valot (AFD)

Avertissement

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Agence française de développement ou des institutions partenaires.

Photo de couverture

Un groupe de jeunes surfeurs s'échauffent sur la plage. Depuis 2020, le projet *Surfkids Shredding Senegal* soutient des jeunes filles et garçons dans leur vie scolaire et sportive.

Ce projet porté par l'association Malika Surf Camp encourage les enfants dans leur scolarité et est constamment en contact avec les parents pour s'assurer qu'ils comprennent l'importance d'aller à l'école. Elle aide les jeunes surfeurs locaux à vivre leurs rêves et à surfer avec leur propre équipement.

Grâce à la Fondation, plus d'enfants peuvent bénéficier du programme et elle pousse les filles dans ce sport incroyable.

©Tala Niang / AFD

Sommaire

Éditorial	p. 4	5	Les projets soutenus par les programmes sont pertinents et efficaces pour les jeunes à certaines conditions	p. 17
1		p. 5		
Introduction				
1.1 Sport et Développement : un secteur en expansion	p. 5			
1.2 Les objectifs de l'évaluation	p. 6			
1.3 Le périmètre de l'évaluation	p. 7			
1.4 Un bilan globalement positif	p. 8			
1.5 Méthodologie de l'évaluation	p. 9			
2			6	
Le dispositif de micro-projets : un format pertinent pour l'élargissement du champ du Sport pour le développement	p. 11		Les programmes ont un effet modeste sur le renforcement des capacités et des modèles économiques des associations	p. 23
3			7	
Les micro-projets, un outil pertinent pour permettre aux associations de tester de nouvelles activités	p. 13		Conclusions	p. 25
4			8	
Des formations à l'inclusion utiles pour accompagner l'outillage et la montée en compétence des associations	p. 15		Scénarios stratégiques et préconisations	p. 26
			Liste des sigles et abréviations	p. 29
			Bibliographie	p. 29
			Annexe	p. 30

Éditorial

Par Céline Gilquin, responsable de la Division « Lien Social » de l'AFD

L'Agence française de développement (AFD) a fait du sport un accélérateur d'investissements solidaires en adoptant en février 2019 une stratégie « Sport et Développement ».

Au cœur de sa stratégie 100 % Lien Social et dans la lignée de l'Agenda 2030 des Nations unies, le Groupe AFD a fait du sport l'un des nouveaux axes de son action pour accélérer la dynamique du développement durable. Pour renforcer et pérenniser ses liens avec la société civile, l'AFD a financé deux dispositifs d'appel à microprojets, « Sport & Développement » et « Impact 2024 International » (ce dernier en lien avec Paris 2024), tous les deux pilotés par la Guilde européenne du raid.

Les résultats des deux programmes sont globalement positifs : 89 associations et 109 projets ont été soutenus dans 29 pays d'Afrique, bénéficiant directement à près de 150 000 personnes pour un montant total de 4,6 millions d'euros (5,1 million incl. Sport & Santé). Les projets soutenus ont visé à renforcer le lien social, l'accès à l'éducation, à la réduction des inégalités de genre ou encore à l'amélioration de la santé des personnes ciblées.

Ces résultats encourageants constituent également une opportunité de capitalisation, permettant à l'AFD de tirer des enseignements pour améliorer ses pratiques dans le domaine du sport pour le développement.

Dans un contexte où les financements « sport et développement » sont encore relativement récents dans l'activité de l'AFD, il était impératif d'évaluer les impacts de ces microprojets ainsi que les changements qu'ils induisent auprès des territoires et des populations concernées. Cette évaluation des deux dispositifs constitue une occasion pour interroger nos actions dans ce domaine. Dans quelle mesure ces projets ont-ils réellement contribué à améliorer les conditions de vie des bénéficiaires ? Quels sont les processus et les facteurs qui conditionnent des impacts durables ? Quels enseignements pouvons-nous tirer de nos

financements en vue d'accroître nos impacts en matière de développement à travers le sport ?

Cette évaluation s'inscrit également dans une volonté de partage et de diffusion des résultats et des connaissances avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème du sport au service du développement. Elle vise à étayer le caractère innovant et la pertinence des projets menés, et ainsi à contribuer à la reconnaissance du sport comme outil de développement.

Cette évaluation pose les fondements d'une action renouvelée de l'AFD en matière de « Sport pour le développement ».

L'évaluation met en évidence le rôle moteur de l'AFD en tant que partenaire engagé et financeur de programmes ancrés dans les réalités locales et contribuant à l'émancipation des jeunes à travers une approche de développement par le sport. Cette approche novatrice a prouvé son efficacité dans le renforcement du lien social et par sa contribution à différents objectifs de développement. Ces deux programmes ont favorisé l'émergence d'initiatives d'innovation sociale par le sport au bénéfice des communautés locales et de la jeunesse.

Cependant, certaines limites ont été constatées au sein des deux programmes. Ainsi, le manque de structuration des associations bénéficiaires dans un écosystème naissant, invite l'AFD à adapter son approche. Différentes pistes d'amélioration sont identifiées parmi lesquelles l'augmentation du montant et de la durée des financements, ou encore le renforcement de l'accompagnement des structures financées, à travers par exemple la création et l'animation d'une communauté d'associations, en vue d'accompagner leur passage à l'échelle d'un plus grand nombre de territoires et de pays.

Enfin, cette étude met également en exergue le rôle catalyseur de l'AFD dans la mobilisation de mécènes et par conséquent dans la structuration du secteur et le renforcement du modèle économique des associations soutenues.

1. Introduction

1.1 Sport et Développement : un secteur en expansion

À partir des années 1960, la création d'instances onusiennes en lien avec les apports du Sport pour le développement (Darnell *et al.*, 2019) marque le début d'une reconnaissance internationale du sujet. À partir du milieu des années 1990, la reconnaissance internationale du Sport pour le développement a connu une croissance rapide et multidimensionnelle (Kunzler, 2010), et des initiatives telles que le plan de Kazan en 2017, porté par l'UNESCO, précisent la plus-value du sport pour tendre vers les objectifs de développement durable (ODD) (UNESCO, 2017).

La notion de Sport pour le développement se distingue de l'objectif de développement du sport, qui est le plus souvent porté par le mouvement sportif, et notamment les fédérations sportives. Les activités de celles-ci reposent sur un triptyque initiation-entraînement-compétition et visent à élargir le nombre de pratiquants dans une logique de performance. **La notion de Sport pour le développement appréhende pour sa part les pratiques sportives non pas tant comme une finalité, mais un moyen pour atteindre d'autres objectifs économiques ou sociaux, tels que le vivre-ensemble, l'éducation, ou encore l'égalité femmes-hommes.**

Dans ce contexte, à partir de février 2019, l'AFD a adopté une stratégie « sport et développement » qui considère le sport comme un outil pour renforcer l'accès au sport pour tous et en particulier l'accès des jeunes, des femmes et des filles et ainsi contribuer au renforcement de l'éducation et de l'égalité femmes-hommes (AFD, 2023). Cette stratégie repose sur trois axes :

- L'intégration du sport dans les projets financés par l'AFD, notamment lors de la création ou de la réhabilitation d'infrastructures de proximité ;

- La mobilisation de partenaires et co-construction de projets de développement ;
- Des efforts menés en matière de recherche et de capitalisation des savoir-faire.

Depuis 2012, ce sont ainsi plus de 189 M€ qui ont été engagés par l'AFD dans le secteur, permettant notamment de soutenir plus de 180 projets et 75 athlètes.

La présente évaluation porte sur deux programmes financés par l'AFD, intitulés « Sport & Développement » et « Impact 2024 International », destinés à soutenir des Organisations de la Société Civile (OSC) sur le continent africain. Ces programmes sont très similaires sur trois points. Ils visent d'abord tous deux à soutenir des petites associations de solidarité internationales qui mobilisent le sport à des fins de développement. Ils prennent ensuite tous les deux la forme d'appels à projets (quatre sessions) qui se sont déroulés entre 2019 et 2023 pour « Sport & Développement » et 2021 et 2024 pour « Impact 2024 International » (Paris, 2024). Ils proposent enfin un soutien financier (2 776 530 € aux associations, soit une dotation moyenne par projet de 25 473 €) et un accompagnement extra-financier.

Ces deux programmes sont pilotés et mis en œuvre par La Guilde, une association reconnue d'utilité publique qui a structuré, à partir de 1983, un dispositif d'accompagnement à l'émergence de projets de solidarité, « le micro-projet », qui se situe au cœur de la philosophie et de l'ingénierie des deux programmes (La Guilde, 2021). Le dispositif propose aux associations un financement d'amorçage pour tester de nouvelles activités et/ou consolider des activités existantes, et *in fine*, renforcer les capacités des associations (Boisteau et Bouch, 2023). À partir de 2019, La Guilde a ainsi développé une expertise dans le champ du sport à travers le pilotage et la mise en œuvre de programmes de Sport pour le développement, au premier rang desquels « Sport & Développement » et « Impact 2024 International ».

Au total, les deux programmes, soutenus par l'AFD et pilotés par la Guilde, ont soutenu 89 associations et 109 projets dans 29 pays du continent africain. **À l'échelle locale, les associations soutenues ont touché 144 368 bénéficiaires directs, dont près de la moitié d'adolescentes et de femmes**^[1].

La présente évaluation des programmes « Sport & Développement » et « Impact 2024 International » s'intéresse à deux enjeux. Elle porte d'abord sur les conditions de mise en œuvre, la pertinence, la cohérence et l'efficacité du design (financement, accompagnements) des programmes pour les projets soutenus. Elle porte également sur les dynamiques que ces projets ont créées pour leurs bénéficiaires, en documentant notamment les conditions concrètes à partir desquelles les associations peuvent avoir des effets auprès des jeunes et de leurs partenaires locaux.

[1] Ce bilan intègre également les données issues du programme « Sport & Santé », porté en partenariat par l'AFD et la FIFA, intéressée par les premiers développements du programme « Sport & Développement ». Ce programme « Sport & Santé » s'est déroulé en 2020 sous la forme d'un seul appel à projet, et a permis de soutenir 14 projets sur l'ensemble du continent africain. Les structures devaient apporter des solutions aux enjeux de santé et d'éducation (santé sexuelle, hygiène, santé psychologique) pour lutter contre la crise amplifiée par la pandémie. Ce bilan consolidé est justifié par le fait que six des lauréats de « Sport & Santé » sont également soutenus par « Sport & Développement » et « Impact 2024 International ».

1.2 Les objectifs de l'évaluation

Afin de **produire de la connaissance utile pour les associations soutenues, pour La Guilde, l'AFD et l'ensemble des parties prenantes du sport au service au développement**, l'évaluation répond notamment aux objectifs spécifiques suivants :

- Analyser et **rendre lisible le caractère innovant et la pertinence des projets**, des programmes et de l'approche du sport au service du développement, afin qu'ils inspirent l'écosystème du développement.
- Proposer **un travail de capitalisation clair et concis** qui permette d'identifier les forces, faiblesses, opportunités, menaces et points d'amélioration des programmes, et des points d'amélioration pour la conception et le pilotage de futurs programmes et appels à projet.
- **Contribuer à une valorisation sincère du sport comme outil de développement et des microprojets comme format d'intervention pertinent.**

Pour atteindre ces objectifs, l'évaluation repose sur une méthodologie structurée en quatre volets :

- un bilan de la mise en œuvre des deux programmes ;
- 14 entretiens de cadrage réalisés auprès de l'AFD, la Guilde, des bailleurs du secteur, et deux ambassades (Maroc et Sénégal) ;
- une enquête de terrain en immersion auprès de neuf projets dans trois pays (Afrique du Sud, Sénégal, Togo) incluant des observations des activités mises en œuvre, et des entretiens avec des jeunes, les porteurs de projet, des encadrantes et des encadrants, et des partenaires locaux ;
- le recours à un questionnaire diffusé auprès des 89 structures lauréates.

1.3 Le périmètre de l'évaluation

Le lancement du premier programme « Sport & Développement » intervient dans le contexte de déploiement de la stratégie de l'AFD du même nom en 2019. « Impact 2024 International » est lancé deux ans plus tard dans le cadre d'un partenariat entre l'AFD et Paris 2024 afin d'aligner ses ambitions et son calendrier avec la stratégie « Héritage et Durabilité » de Paris 2024 (accompagnement des lauréats, etc.).

Les deux programmes soutenus par l'AFD poursuivent un **seul et même objectif général**, celui de contribuer au développement d'initiatives sportives locales au service des ODD sur le continent africain. Un premier objectif spécifique poursuivi par les programmes est de renforcer les capacités partenariales, techniques et financières des acteurs français et africains engagés dans des projets d'appui au sport de proximité au service des ODD. Un deuxième objectif spécifique est d'améliorer la connaissance et la visibilité des projets sportifs au service de ces ODD. Les deux programmes diffèrent toutefois en termes de critères d'éligibilité et de moyens accordés comme le précisent les deux encadrés ci-dessous.

Encadré 1 – Sport & Développement

Bénéficiaire : la Guilde européenne du raid
Objet : Projet d'appui aux initiatives locales Sport pour le développement sur le continent africain
Budget : subvention de 2 500 000 €
Durée du programme : 2019-2022
Périmètre géographique : continent africain

Les appels à projet de « Sport & Développement » se sont déroulés de 2019 à 2021, et ont permis de soutenir 50 projets sur l'ensemble du continent africain. Les structures sont éligibles à partir du moment où le plafond de ressources annuelles ne dépasse pas 250 000 €, et les associations ont obtenu entre 7 000 et 20 000 € au cours des premières sessions du programme.

Encadré 2 – Impact 2024 International

Bénéficiaire : la Guilde européenne du raid
Objet : Appel à projets Impact 2024 International – pour le financement de micro-projets Sport pour le développement en partenariat avec Paris 2024
Budget : subvention de 2 000 000 €
Durée du programme : 2021-2023
Périmètre géographique : continent africain

Les appels à projet de « Impact 2024 International » se sont déroulés de 2021 à 2023 et 45 projets ont été soutenus. Trois différences notables sont à souligner entre ce programme et « Sport & Développement ». Le plafond des ressources annuelles des structures a été relevé à 500 000 €, et les montants obtenus sont plus conséquents, entre 10 000 et 40 000 €. Ensuite, ce programme applique le principe de la localisation de l'aide : les projets peuvent être directement portés par des structures locales au lieu de conditionner l'aide à un partenariat avec une association ayant son siège social en France. Enfin, ce programme a proposé un dispositif supplémentaire d'appui et d'accompagnement à la structuration des projets des associations, à travers le soutien et l'intervention d'un opérateur, Sport en Commun, qui mobilise des experts locaux en ce sens.

Au-delà de ces différences concernant l'ingénierie globale des programmes, l'AFD et la Guilde ont souhaité que les moyens déployés auprès de ces programmes présentent une certaine continuité et cohérence pour renforcer les capacités des associations et les réseaux d'acteurs. Pour cette raison, les lauréats des différents programmes ont pu bénéficier de formes d'accompagnement identiques :

- 171 associations ont été accompagnées par La Guilde en phase de pré-financement en vue de constituer un dossier de candidature, et 33 associations en phase de post-financement en vue de consolider les objectifs et les conditions de mise en œuvre des projets. Au total, 48,6 % des associations accompagnées sont devenues lauréates de l'un des programmes.

- Les lauréats ont pu bénéficier, sur les enjeux de Sport pour le développement, de cycles de formation portant sur les thématiques de l'égalité de genre, du handicap et de la protection de l'enfance.
- Les lauréats ont pu bénéficier de deux séminaires locaux organisés à Dakar, au Sénégal, par La Guilde et Play International, et de deux journées de capitalisation et de valorisation des « micro-projets » organisés à Paris par La Guilde.
- Enfin, les lauréats ont pu solliciter un cycle de formation porté par La Guilde dans le cadre de la Plateforme territorialisée pour les micro-projets (PTMP) (Boisteau et Bouche, *op. cit.*) qui comprend plusieurs modules concernant la gestion et le pilotage de micro-projets (réponse à appels à projet, etc.).

L'évaluation de ces deux programmes a ainsi permis d'interroger la pertinence du dispositif des microprojets pour soutenir des initiatives émergentes dans le champ du Sport pour le développement.

1.4 Un bilan globalement positif

Les programmes « Sport & Développement » et « Impact 2024 International » visaient initialement à (i) augmenter le nombre d'associations et de projets soutenus sur le sujet du sport pour le développement, et à (ii) sélectionner une grande diversité d'associations et de projets à travers le continent africain, (iii) afin de renforcer leur capacité à mobiliser sur le sport comme un outil de développement.

Le premier objectif, à savoir augmenter le nombre d'associations soutenues et le nombre de bénéficiaires concernés par les activités proposées par les projets, est atteint sur plusieurs plans. Les programmes ont soutenu 89 associations et 109 projets dans 29 pays du continent africain, pour **144 368 bénéficiaires directs, dont près de la moitié d'adolescentes et de femmes**. Plus encore, les associations ont soutenu la formation de plus de 6 000 encadrantes et encadrants, un enjeu crucial du renforcement des capacités des organisations.

Le deuxième objectif de sélectionner une diversité d'associations est également atteint. Le déploiement géographique des programmes est en effet relativement équilibré. **Près de 60 % des projets sont situés dans le monde francophone, et près de 40 % dans le monde anglophone**. Près de la moitié des projets proviennent de l'Afrique de l'Ouest, un quart des pays d'Afrique de l'Est, et près d'une association sur 10 provient soit d'Afrique centrale, soit d'Afrique Australe. Le Sénégal (17 projets), le Kenya (10 projets), le Togo (10 projets) et le Bénin (9 projets) sont les pays les plus représentés.

Le troisième objectif est également atteint. Les associations candidates à ces programmes se sont bien positionnées, à partir d'une diversité de disciplines sportives (football, basket-ball, voile, boxe, multisport, etc.), sur des objectifs thématiques dans le champ de la santé (ODD 3), de l'éducation de qualité (ODD 4), de l'égalité femmes-hommes (ODD 5), de l'insertion professionnelle des jeunes vers des emplois de qualité (ODD 8) et de l'environnement et du changement climatique (ODD 13). Plus spécifiquement, les projets se sont surtout positionnés sur les enjeux de l'égalité femmes-hommes (75 %), de santé (59 %) et d'accès à l'éducation (50 %), par exemple sur des enjeux de scolarisation ou de soutien scolaire.

Tableau 1 – Les principales thématiques concernées par les projets (n= 81)

Modalités de réponse	Nombre d'associations	Part des associations en %
Égalité femmes-hommes	61	75 %
Accès à la santé et au bien-être	48	59 %
Accès à l'éducation	41	50 %
Insertion professionnelle et travail décent	12	15 %
Sensibilisation à l'environnement et lutte contre le changement climatique	10	12 %
Paix et Justice	6	7 %

Source : questionnaire de l'enquête

L'évaluation souligne que **la mobilisation des associations sur ces thématiques de développement est contrainte par l'importance et la qualité du tissu partenarial, associatif ou économique, sur les territoires**, et de la capacité des associations à identifier des experts locaux. Ce facteur explique pourquoi des thématiques historiques du Sport pour le développement ont été soutenues (éducation) et pourquoi certaines thématiques sont plus en retrait (environnement, paix et justice).

Le bilan des programmes permet enfin de noter un **soutien à la féminisation du secteur**. Les données disponibles entre 2019 et 2024 (La Guilde, 2023) permettent de constater que la sélection de projets encadrés et dirigés par des femmes, plus prégnante dans le cadre de « Impact 2024 International »^[2], a des effets sur la féminisation des profils de bénéficiaires. En effet, on constate une augmentation de 20 % de la part de femmes bénéficiaires entre l'année 2019 (47,5 %) et l'année 2023 (67,8 %). Au total, sur l'ensemble des deux programmes, 65 % des projets lauréats ont pour bénéficiaires au moins 50 % d'adolescentes ou de femmes.

1.5 Méthodologie de l'évaluation

Si ce bilan globalement positif des deux programmes s'appuie sur des données issues du suivi des réalisations des associations, l'évaluation présente une double plus-value. Elle permet d'abord de mieux appréhender les conditions de déploiement des programmes et des activités des associations. Elle permet également d'analyser la pertinence, la cohérence et l'efficacité des programmes pour les associations, et de documenter les effets des associations auprès des bénéficiaires.

Pour répondre à ces enjeux, **la méthodologie de cette évaluation articule une approche qualitative et quantitative** sur plusieurs niveaux. Sur un plan qualitatif, des entretiens de cadrage ont été réalisés avec 10 organisations et 14 personnes pour mieux appréhender la genèse et le contexte de déploiement des programmes, les attendus concernant les impacts des programmes sur les associations (AFD, La Guilde, Sport en Commun, ambassade de France au Maroc et au Sénégal, Fondation Lacoste, Fondation Laureus, CIO, Fondation de France). Une enquête de grande ampleur a également été menée auprès de neuf projets lauréats^[3] pour comprendre à la fois ce que les programmes ont apporté au renforcement des capacités de ces projets, mais aussi l'impact de ces initiatives auprès

[2] Les données sont seulement disponibles pour le programme Impact 2024 International.

[3] Les associations sont les suivantes : Association Togolaise pour la Promotion du Sport pour tous, Djarama, Asscan, LYSD, School of Hard Knocks, Pour le Sourire d'un Enfant, Terre en Mêlées, The Little Optimist, Zip Zap Circus.

de leurs parties prenantes. Cette enquête s’est notamment appuyée sur des entretiens individuels et collectifs avec des porteurs de projet, des encadrantes et des encadrants, des jeunes, des partenaires ainsi que plusieurs séances d’observations.

En complément de ce travail qualitatif, un questionnaire a été diffusé auprès des 88 structures lauréates des programmes « Sport & Développement », et « Impact 2024 International », avec le soutien actif de La Guilde. **81 associations sur les 89 associations lauréates ont répondu aux six premières questions du questionnaire et 66 personnes l’ont complété dans son intégralité.** Ce taux de réponse est donc très satisfaisant pour la solidité de l’analyse^[4].

Il convient ici de rappeler que **l’évaluation des programmes ne visait pas à démontrer l’impact des associations sur les jeunes**, et donc à attribuer cet impact à l’un ou l’autre des programmes évalués. Elle a davantage cherché à documenter les processus et les facteurs par lesquels ces associations

visent et se donnent les chances de tendre vers ces impacts, afin d’identifier des bonnes pratiques, et de nourrir la question des critères d’éligibilité et de sélection des appels à projet pour de futurs programmes.

Plusieurs défis ont été rencontrés au cours de la collecte de données. Les deux programmes sont relativement récents, alors que les changements des capacités des structures porteuses sont souvent observables sur le long-terme. En outre, les contextes d’intervention des projets (en termes de pays, de publics, de partenaires) sont très diversifiés, ce qui peut limiter la capacité de l’évaluateur à monter en généralité sur les sujets. Pour répondre à ces défis, nous avons, autant que possible, analysé les données avec deux principes méthodologiques : la triangulation des sources de données et des points de vue des personnes – qui consiste à interroger la manière dont des faits et des opinions sont vérifiés selon plusieurs perspectives – et la saturation des données, qui consiste à observer des récurrences dans les faits et les opinions, afin d’identifier des tendances et de stabiliser la manière de les interpréter.

[4] Cet échantillon est particulièrement représentatif en termes de types de projets soutenus et de pays représentés.

Tableau 2 – Terrain réalisé au cours de l’évaluation	
Nombre d’entretiens réalisés	Nombre de personnes concernées
14 entretiens de cadrage avec des bailleurs et acteurs opérationnels du programme	14
12 entretiens individuels ou collectifs avec les fondateurs ou fondatrices des associations soutenues	12
17 entretiens collectifs avec les encadrantes et encadrants des associations soutenues	48
18 entretiens collectifs ou individuels avec des jeunes bénéficiaires finaux	81
25 entretiens individuels avec des partenaires des associations soutenues	34
1 entretien collectif et 3 entretiens individuels thématiques avec des fondateurs ou fondatrices	6
Nombre d’observations réalisées	Nombre de jeunes observés
20 demi-journées	665
Diffusion du questionnaire	Nombre de structures concernées
Auprès de 88 structures	81

2. Le dispositif de micro-projets : un format pertinent pour l'élargissement du champ du Sport pour le développement

Il convient d'abord de préciser que l'AFD et la Guilde ont eu pour ambition d'élargir et de diversifier le champ du Sport pour le développement en donnant la possibilité à des associations qui n'étaient pas spécialistes d'une discipline sportive ou du sport en général de candidater. Ayant explicité ces deux postulats, **l'évaluation permet de confirmer que les microprojets sont un format pertinent pour élargir ce secteur.**

Au regard de l'ampleur des moyens déployés, les programmes ont permis un élargissement du secteur du Sport pour le développement sur le continent africain en soutenant trois types d'organisations : un quart des structures sont relativement récentes dans ce domaine (moins de trois ans), près de la moitié sont actives dans le champ depuis trois à dix ans, et un tiers d'entre elles sont actives dans le champ du sport depuis plus de dix ans. L'analyse qualitative permet de préciser ces tendances et de souligner que les programmes ont soutenu trois types d'organisations ayant des besoins différenciés :

- en reconnaissant et renforçant les efforts des acteurs historiques du Sport pour le développement qui rencontraient « des difficultés » à rentrer dans les attendus des autres appels à projet pour expérimenter et financer la formation des encadrantes et des encadrants.
- en incitant des structures généralistes et historiques du champ du développement à expérimenter des pratiques sportives pour diversifier et étoffer leurs activités éducatives et artistiques – voir tendre vers la création d'un pôle de pratiques sportives.

- en soutenant des structures associatives très récentes, dont le développement du sport est le cœur d'activité, notamment en raison du profil de la fondatrice ou du fondateur de l'OSC.

Afin de comprendre si cette pluralité d'acteurs porte également une pluralité d'approches de Sport pour le développement, nous avons identifié plusieurs constats lors des premiers terrains d'enquête. Premièrement, que des projets éducatifs ambitieux n'incluent pas toujours les publics les plus éloignés dans le secteur (adolescentes et femmes ; personnes en situation de handicap, etc.) dans la conception et la mise en œuvre de leurs activités. Ces acteurs ne disposent pas nécessairement des outils pertinents, et les activités sportives tendent à mettre en valeur les participants ayant le plus de compétences motrices. **Autrement dit, les projets ayant une forte ambition éducative ne sont pas nécessairement inclusifs.** De la même manière que les projets d'insertion par le sport ne sont pas nécessairement inclusifs^[5].

Pour cette double raison, il est apparu nécessaire de distinguer dans cette évaluation, à partir des travaux académiques sur le sujet (Coalter, 2013), plusieurs types d'objectifs du sport et développement : l'éducation ou l'inclusion *au* sport, l'éducation et l'inclusion *par* le sport, et l'éducation ou l'inclusion *à travers* le sport. Si le premier consiste avant tout à développer la pratique sportive, il existe une différence fondamentale entre les deux derniers. Alors que l'éducation ou l'inclusion *par* le sport consiste à **utiliser le sport comme un outil** pour mobiliser des jeunes et les intéresser à d'autres thématiques (scolaires, santé), l'éducation *à travers* le sport consiste à **modifier et adapter les règles du jeu** pour encore mieux répondre directement, pendant la pratique sportive, aux problématiques sociales^[6]. Cette gradation de la prise en compte d'objectifs de développement vis-à-vis de la pratique sportive est représentée dans le tableau 3 de la page suivante.

[5] Voir pour une réflexion critique sur ces catégories, Gasparini W. (2012).

[6] Cette définition de l'éducation au travers du sport s'appuie très fortement sur la définition de l'approche « + sport » par opposition à sport + et sport (Coalter, 2013).

Tableau 3 – Grille d'analyse des objectifs des projets de Sport pour le développement inspirée par les travaux académiques et le terrain

Éduquer au sport	Éduquer par le sport	Éduquer à travers le sport
Enseigner ou initier un public à une discipline sportive. Cette démarche est souvent associée à une logique compétitive (tournois, championnats, etc.). Une variante moins centrée sur la notion de performance consiste à concevoir un programme permettant l'accès à des pratiques sportives récréatives.	Utiliser le sport pour attirer/mobiliser un public afin de lui proposer un service éducatif (soutien éducatif ou scolaire, etc.), des actions de sensibilisation sur des thématiques (sociales, sanitaires ou environnementales, etc.). Une variante consiste à introduire et animer des espaces de réflexivité en parallèle de l'activité sportive pour aborder des connaissances ou notions comportementales.	Adapter le contenu et les objectifs des activités physiques et sportives pour accompagner l'acquisition de compétences de vie. Dans ce modèle, il s'agit de prendre l'individu dans la globalité de ses besoins éducatifs et de son développement. Cette approche induit bien souvent une démarche pluridisciplinaire qui s'appuie sur d'autres disciplines ou expertises (psychologie, science de l'éducation, etc.).
Inclure dans le sport	Inclure par le sport	Inclure à travers le sport
Adapter le contenu et le format de l'activité sportive pour un public ayant des difficultés d'accès à la pratique (logique performative ou récréative). Dans cette perspective, le niveau de participation et la mixité sont des indicateurs clés.	Utiliser la pratique sportive pour mobiliser un public ayant des besoins spécifiques et proposer des services sociaux à un groupe. Dans cette perspective, la non-mixité, temporaire ou permanente, peut constituer un indicateur légitime.	Mettre en œuvre une approche didactique et pédagogique de pratique sportive dans une logique inclusive. Dans cette perspective, les activités sont mobilisées pour favoriser le pouvoir d'agir de groupes de personnes touchées et/ou concernées par des stéréotypes, des discriminations.

Cette grille de lecture du Sport pour le développement permet d'appréhender la pluralité des approches des associations et la manière dont elles peuvent articuler ces objectifs entre eux^[7]. Elle nous donne ainsi les moyens de valider le fait que les programmes ont soutenu une diversité d'approches. Deuxièmement, elle montre que les bienfaits du sport ne reposent pas seulement sur l'apprentissage de la pratique sportive, et donc sur la transmission spontanée de valeurs supposément intrinsèques, mais **qu'ils sont tributaires de la qualité de l'approche pédagogique et didactique des associations, notamment pour permettre aux bénéficiaires de devenir acteurs de leurs apprentissages** (Marchiset et Coignet, 2015).

À l'aide de cette grille d'analyse, nous avons pu d'abord constater que la plupart des associations considère le développement du sport et de la pratique sportive comme un besoin central pour les jeunes et les communautés.

Une très grande majorité des associations soutenues propose ainsi des activités d'éducation et d'inclusion dans le sport (94 %) et considère que la diversification des pratiques sportives est un objectif légitime de développement et d'éducation. **Un premier enseignement de l'évaluation est donc que le déploiement d'activités de sport au service du développement est très fortement lié au développement de la pratique sportive en tant que telle.**

Nous avons également pu constater qu'une large majorité des associations articule cette ambition de développement du sport avec des activités d'éducation ou d'inclusion *par* le sport (plus de 70 %). Une large majorité des associations propose surtout des activités de sensibilisation à destination des jeunes et des communautés locales sur des thématiques non-sportives (santé, égalité femmes-hommes, environnement), et certaines associations proposent aussi un accompagnement individuel ou collectif des jeunes sur ces thématiques (près de 20 %).

Enfin, plus rares sont les associations qui s'approprient le dernier niveau (approches d'éducation ou d'inclusion *à travers* le sport) en adaptant les règles du jeu et les pratiques sportives pour maximiser l'impact sur des problématiques sociales, et proposer des solutions collectives.

[7] Dans les faits, un projet, et encore plus, *a fortiori*, une organisation qui mène plusieurs projets, peut entrer simultanément dans plusieurs axes et niveaux. Cette grille de lecture invite donc davantage le lecteur à considérer les approches de Sport et développement comme un continuum de pratiques qu'une catégorisation ferme et définitive. Par ailleurs, **cette typologie n'a pas de vocation normative stricto-sensu**. Elle ne doit pas être considérée comme un classement qui valorise des approches d'éducation à travers le sport comme étant nécessairement plus bénéfiques que des approches d'éducation au sport et par le sport.

3. Les micro-projets, un outil pertinent pour permettre aux associations de tester de nouvelles activités

Dans l'ensemble, les **micro-projets constituent un dispositif utile pour tester de nouvelles activités d'éducation et d'inclusion au sport et par le sport, puisque c'est le cas de plus de la moitié des associations (54 %) soutenues par les programmes « Sport & Développement » et « Impact 2024 International »**. Les entretiens réalisés avec les associations permettent de constater que le dispositif des micro-projets leur offre le temps nécessaire pour concevoir les activités, sensibiliser les jeunes et les communautés locales, et déployer les activités sur plusieurs mois, tout en mobilisant le financement sur d'autres enjeux (pérenniser les activités existantes, renforcer les infrastructures et le matériel, etc.).

Si les associations soutenues étaient déjà fortement impliquées sur des enjeux d'éducation, de scolarisation ou d'accompagnement à la scolarité, elles se sont positionnées avec les programmes, plus fortement sur des enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes et de santé. À cet égard, il importe de souligner que la formulation des attendus du programme a des effets performatifs sur le choix des thématiques par les porteurs de projet, qui cherchent à orienter leurs objectifs et leurs activités vers des thématiques telles que l'égalité femmes-hommes, le lien social et le bien-être ou la santé à travers l'activité physique. Au cours de cette évaluation, il nous a semblé que les associations disposaient d'une grande marge de manœuvre dans la manière de cibler les publics et de développer les contenus des activités : l'AFD et la Guilde étant surtout soucieuses que le

sport soit bien considéré comme un outil de développement en lien avec les besoins et les partenaires des territoires. Si les formations, notamment sur le genre, peuvent véhiculer des normes en décalage avec les représentations et pratiques d'éducation plus traditionnelles, qui adressent déjà, avec leurs propres codes, des enjeux comme les relations entre les femmes et les hommes, et qui peuvent s'avérer réticentes à adopter des objectifs et des approches en lien avec les questions de genre^[8], nous avons constaté que les associations soutenues par les programmes cherchaient également à construire un dialogue patient avec les autorités politiques, morales et religieuses de ces communautés.

Les **associations ont également consacré du temps et renforcé la prise de contact et leurs relations avec des écoles, afin d'identifier et de rencontrer des jeunes, et de construire des modalités d'intervention en milieu scolaire**. En ce sens, les deux programmes ont renforcé l'inscription des associations dans le tissu associatif local, une condition incontournable pour faire évoluer la compréhension des besoins et tester de nouveaux formats d'activité. Si les associations sont souvent en lien avec des écoles et des enseignantes et enseignants, elles disposent beaucoup plus rarement de contacts ou de liens avec les acteurs de la santé et du handicap, de l'environnement ou de la justice, ou sur le volet de l'égalité femmes-hommes, notamment lorsqu'elles se situent dans des zones rurales.

Si un des principaux effets des programmes « Sport & Développement » a été de contribuer à une plus grande mise en réseau des acteurs locaux avec des partenaires, les freins à l'innovation sont toutefois nombreux. Ils peuvent être culturels (dans les associations généralistes, le manque de considération pour le sport

[8] De futurs travaux évaluatifs dans le champ du Sport pour le développement pourraient étudier davantage la manière dont les associations locales sont « actrices » du genre, avec une vision et une capacité propre, et la manière dont des contenus de formations européens peuvent s'hybrider avec des approches et des pratiques portées par des mouvements associatifs locaux. Pour une mise en perspective critique de la notion, voir « Une histoire du développement au prisme du genre », dans Verschuier et al. (2017).

comme outil éducatif et de connaissance sur les façons de l'exploiter), sociaux (le manque de compétences dans le champ du développement du sport ou du développement par le sport), territoriaux (le manque de partenaires locaux). Ces freins expliquent pourquoi certaines thématiques sont moins traitées (environnement, justice, etc.). Dans ce contexte, la proposition par La Guilde de formation apparaît comme une solution pertinente, à certaines conditions.

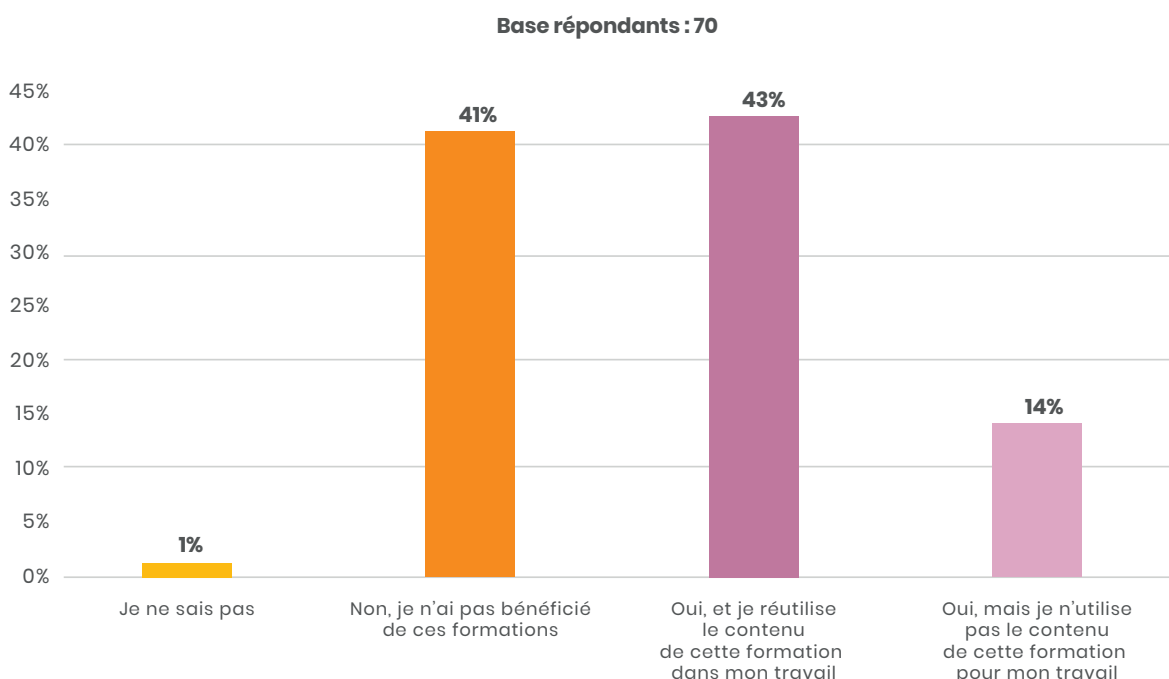
4. Des formations à l'inclusion utiles pour accompagner l'outillage et la montée en compétence des associations

Au cours des deux programmes, La Guilde a proposé aux associations quatre cycles de formations sur un format en distanciel : deux formations sur le genre (niveau 1 et niveau 2), une sur la prise en compte du handicap, et une sur la protection de l'enfance. **Au total 36 sessions de formation ont été organisées pour 362 participants en chiffres cumulés.** Sur le plan du genre, l'AFD fait la promotion d'un changement de paradigme, à savoir le passage d'une approche « femmes et développement »

(qui vise à satisfaire les besoins et à soutenir les pratiques des femmes sans remettre en cause les inégalités de genre dans leur fondement) à une approche « genre et développement » (à savoir des projets qui visent à corriger les inégalités de genre structurelles dans la société). Nous constatons que cette deuxième approche a bien infusé dans le contenu des formations sur le genre proposées par La Guilde.

Les résultats de ces formations sont globalement satisfaisants au regard du nombre de personnes formées et du niveau d'utilisation des contenus proposés. En effet, dans le cas des formations au genre, 6 structures sur 10 ont été formées sur la thématique du genre (57%), et parmi les associations qui ont été formées, un peu plus de 8 sur 10 ont réutilisé le contenu dispensé. Les résultats sont également satisfaisants concernant la protection de l'enfance. Si un peu moins de 4 associations sur 10 ont été formées sur cette thématique, une très grande majorité (plus de 9 associations sur 10) a réutilisé le contenu de la formation. Sur le handicap, seul un tiers des structures a été formé, et un quart a réutilisé le contenu dispensé.

Graphique 1 – Avez-vous bénéficié de formations proposées par La Guilde sur les questions de genre ?



Grâce à ces formations, les associations ont progressé sur des enjeux d'inclusion dans le sport et par le sport.

Certaines associations mobilisent ainsi davantage des activités « non-sportives » pour accompagner les adolescentes et les femmes sur des thématiques tels que la santé menstruelle, l'importance de l'écoute et du respect des identités de genre. **Cette progression est toutefois conditionnée au niveau de féminisation des associations et des projets, certaines OSC conservant des pratiques inégalitaires à l'égard des bénéficiaires.**

La progression des associations sur les enjeux d'éducation *par* le sport, au cours des programmes, apparaît plus modeste. Trois grands facteurs sont à noter. Premièrement, au niveau pédagogique, l'acquisition des compétences par les jeunes est davantage attribuée par les associations au fait même de pratiquer un sport et aux qualités supposément intrinsèques aux disciplines. Deuxièmement, les fondatrices et les fondateurs ont souvent une histoire personnelle en lien avec une pratique sportive en particulier, dont l'association fait la promotion. Cela se traduit par un attachement fort à l'objectif de développement et d'enseignement de la pratique, au détriment d'une réflexion plus fine sur le choix des pratiques sportives et les leviers à mobiliser pour inclure ou éduquer davantage. Troisièmement, **les pédagogies les plus abouties sont difficilement transférables auprès d'autres organisations. Elles sont très liées à une pratique sportive (escrime, surf, etc.) et les structures n'ont pas, nécessairement, les connaissances thématiques (issues par exemple de la psychologie, de la sociologie, etc.) et l'expertise didactique pour opérationnaliser ces contenus dans d'autres contextes.**

En termes organisationnels, si les associations apprécient le recours à des formations en distanciel, qui permettent de sensibiliser surtout les personnes en charge de l'organisation et de la coordination des projets, l'organisation d'événements de rencontres à l'échelle locale, par exemple sous la forme de séminaires, semble constituer un format plus adapté pour favoriser des échanges de pratique, et le partage de savoirs horizontaux, plutôt que la diffusion de savoirs descendants. Ces séminaires répondent à un réel besoin car les structures estiment avoir besoin de se rencontrer régulièrement pour échanger au sujet des actualités, des pratiques et des opportunités de coopération ou de financement. **Dans les faits, 28 % des structures (16) ont bénéficié des séminaires et de la journée micro-projets et 14 associations sur les 16 estiment avoir enrichi leurs pratiques de terrain.** En revanche, force est de constater que les structures rurales ont plus de difficultés à participer aux événements organisés pour des raisons de coûts liés aux déplacements et à la nécessité de prendre un hébergement sur place.

Au vu de cette demande, le déploiement de temps d'échange et de capitalisation constitue donc un levier très pertinent. L'organisation de séminaires locaux ne doit cependant pas occulter le fait que le format des appels à projet, surtout lorsqu'ils sont publiés de manière régulière sous la forme de plusieurs sessions, comme dans les cas de « Sport & Développement » et « Impact 2024 International », peut freiner le dialogue entre associations, en renforçant un sentiment latent de concurrence.

5. Les projets soutenus par les programmes sont pertinents et efficaces pour les jeunes à certaines conditions

Notre enquête permet de constater que les jeunes rencontrent une diversité de freins dans l'accès à la pratique sportive, et par extension, aux activités d'éducation et d'inclusion par le sport. Un premier type de freins concerne **la faible densité des infrastructures et le manque de matériel, en particulier dans les zones rurales**. Dans certains cas de figures, les jeunes doivent ainsi se déplacer sur plus d'une vingtaine de kilomètres pour bénéficier d'activités encadrées, ce qui constitue un facteur significatif de non-recours ou d'abandon. Cet accès est également entravé par **la situation socio-économique des jeunes, en milieu rural comme en milieu urbain**. Dans les zones urbaines comme rurales, les jeunes sont sollicités pour participer à l'activité économique des parents, ou à d'autres tâches ménagères, en particulier les filles et adolescentes. **Des freins spécifiques concernent donc les adolescentes et les femmes**. Les parents peuvent par ailleurs avoir des appréhensions concernant la sécurité de celles-ci lorsqu'elles se rendent sur les infrastructures. La question de l'accès des adolescentes et des femmes à la pratique sportive est souvent marquée par un ensemble de représentations et des normes sociales qui contraignent le rapport au corps de ces dernières dans l'espace public. Autrement dit, les communautés locales peuvent leur assigner des interdits liés à la place et l'usage de leur corps dans l'espace public.

Dans le cadre de cette évaluation et des neuf associations enquêtées dans les trois pays, nous avons réalisé quatre études de cas, pour documenter les conditions qui permettent aux associations de tendre vers certains changements sociaux. **La définition de ces impacts sociaux s'est appuyée à la fois sur une revue de littérature scientifique et sur des ateliers de co-construction d'indicateurs avec six des neuf associations, au plus proche du terrain et des pratiques des encadrantes et des encadrants (voir les annexes pour une description succincte de la méthode et du résultat de ces ateliers).**

Le premier cas d'étude portant sur l'association LYSD (encadré 3) a permis d'interroger les conditions par lesquelles les adolescentes et les jeunes femmes peuvent accéder à la pratique sportive. L'évaluation démontre que **le travail sur l'égalité de genre**, contre les représentations et les stéréotypes genrés que les adolescentes et les jeunes femmes peuvent rencontrer sur et en dehors du terrain, **ne peut reposer uniquement sur un seul objectif de l'accès à la pratique sportive et de la mixité dans la pratique sportive, mais nécessite des formats qui facilitent la prise de parole sur ces sujets**. La seule mixité sur le terrain et le rappel du respect des règles de *fair play* ne sont pas suffisantes pour transformer durablement les représentations et les comportements sur et en dehors du terrain. Ce cas d'étude montre par ailleurs la valeur ajoutée d'accompagnements collectifs qui ne concernent pas seulement les adolescentes et les jeunes femmes, mais également les adolescents et les jeunes hommes, afin d'interroger à la fois leurs représentations et comportements. À l'image de LYSD, les projets qui proposent un **accompagnement collectif ou individuel de sensibilisation** sont ceux qui se donnent le plus les moyens d'avoir un impact sur l'inclusion des adolescentes dans la pratique sportive, et sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Accès à la pratique pour toutes et tous



Milédou – © Milédou

Fondée en 2013 au Togo, l'association LYSD (*Leading Youth, Sport and Development*) se donne pour ambition de promouvoir le lien social, la réussite scolaire et le bien-être des jeunes à partir de la pratique du basket-ball et de différents formats d'accompagnement collectif et individuel. Milédou, « on est ensemble » en togolais, est un réseau d'éducateurs lancé un an plus tard pour accompagner les jeunes dans leur construction personnelle. La ligue Milédou, lancée en 2019, est une compétition qui vise à favoriser l'épanouissement et à créer du lien social entre les jeunes de différents clubs et associations. Milédou Maritime, enfin, est un programme pour promouvoir l'excellence en milieu rural et réduire les écarts entre les jeunes ruraux et urbains. L'association organise, en amont ou en aval des matchs de basket-ball, des temps de débats sur des thématiques

aussi variées que la réussite, les règles menstruelles et l'égalité de genre. Des psychologues peuvent intervenir auprès des encadrantes et des encadrants et des jeunes, par exemple sur la gestion du stress. D'abord lauréate du programme « Sport & Développement » puis du programme « Impact 2024 International », l'association a cherché à féminiser la pratique du basket-ball *via* la mise en place d'équipes mixtes sur la catégorie des U13. Elle donne également la possibilité à des jeunes de la ligue ayant plus de 18 ans (les Milés), notamment des femmes, de s'impliquer dans l'organisation de la ligue de basket-ball, et de progresser dans leur insertion sociale et professionnelle.

Au-delà du cas du Milédou, nous constatons, en revanche, dans d'autres projets, que **des freins à la pratique sportive de toutes et tous demeurent lorsque l'encadrement des jeunes reste en très grande majorité masculin**. Si ces projets visent bien la mixité entre adolescentes et adolescents, les différentes représentations stéréotypées des femmes sont peu remises en cause. Bien que les adolescentes et les femmes soient acceptées dans les activités sportives, l'encadrement, masculin comme féminin, considère qu'elles sont naturellement « timides », qu'elles manquent de rigueur et d'envie, et que c'est à elles de faire des efforts pour se faire une place sur le terrain ou dans l'encadrement. Autrement dit, les encadrants et les participants, garçons comme filles, peuvent partager l'idée qu'une fois l'accès à

la pratique validée, c'est aux filles de démontrer qu'elles peuvent s'émanciper par elles-mêmes et qu'elles portent seules la responsabilité de l'affirmation de soi. Nous constatons que ces discours peuvent être intériorisés par les adolescentes et les femmes, y compris de la part de l'encadrement féminin minoritaire.

Le deuxième cas d'étude, portant sur *School of Hard Knocks* (SOHK, encadré 4), confirme cette tendance en permettant d'approfondir les conditions du bien-être, l'acquisition de compétences psychosociales et de nouvelles représentations. **Certains des jeunes rencontrés au cours de cette enquête ont été confrontés à des problématiques sociales spécifiques (échec scolaire, addictions, conflit avec la justice, prostitution)**. Selon les contextes

socio-économiques, leur quête identitaire peut être entravée par des expériences sociales difficiles ou traumatiques. Ce processus peut effectivement être complexifié par des difficultés affectives et/ou éducatives (manque d'informations sur la sexualité ou les addictions, etc.), des enjeux culturels et religieux (tabous, normes sociales, etc.) ou encore le fait de subir des violences psychologiques et/ou physiques. La plupart des jeunes bénéficiaires rencontrent au moins l'un de ces freins à la construction d'un soi intime et social, et à l'estime de soi. Au cours de nos observations, nous avons constaté que les activités, et notamment des ateliers organisés par l'équipe encadrante de la SOHK, favorisaient la prise de parole et le partage de vécus traumatiques des jeunes, qui progressent sur leur estime de soi. Dans le cas de ce projet, **les composantes non sportives jouent un rôle déterminant dans la construction des activités et dans le**

fait de libérer la parole et les échanges entre les jeunes. Plusieurs mois sont nécessaires pour observer les effets des activités sur le bien-être des jeunes, sur le fait qu'ils deviennent davantage acteurs de celui-ci (« demander de l'aide »), et sur la qualité des interactions et du lien social entre les jeunes.

Encadré 4 – School of Hard Knocks

Bien-être et autonomie de toutes et tous



School of Hard Knocks – © David Blough

Fondée en 2009, *The School of Hard Knocks* (SOHK) utilise le rugby pour proposer un soutien psychosocial adapté aux jeunes afin qu'ils améliorent leur bien-être et leur santé mentale. Elle place au cœur de son action le fait de favoriser une évolution positive de l'égalité femmes-hommes. L'association fait partie d'un réseau opérant au Royaume-Uni, en Nouvelle-Zélande et en Afrique du Sud. Elle appuie sa démarche sur la construction d'un espace de confiance (*safe space*) entre encadrantes et encadrants et les jeunes. Cette démarche est basée sur des activités de jeux sportifs et coopératifs tout au long de l'année, accompagnés d'ateliers/débats sur l'égalité femmes-hommes, et un accompagnement psychologique individuel des jeunes. Lauréate du programme « Sport & Santé », elle propose, dans la ville du Cap, un

accompagnement et une pédagogie évolutive pour les cohortes de Premières dans cinq lycées. Elle peut éventuellement orienter les jeunes vers des structures plus spécialisées. Les encadrantes et les encadrants sont formés aux enjeux de l'inclusion sur les questions de genre et de handicap.

Ces deux projets, Milédou et SOHK, ont un point commun : **le fait de proposer un taux d'encadrement par des éducatrices et des éducateurs qui permet d'individualiser l'accompagnement auprès des jeunes qui en ont le plus besoin.** Dans le cadre de la SOHK, 4 encadrants interviennent ainsi pour un groupe d'environ 40 élèves, soit un taux d'encadrement de 1 encadrant pour 10 jeunes. La pratique sportive permet une observation personnalisée des attitudes et expressions corporelles, qui amène ensuite les encadrants et encadrants à adapter leurs postures d'écoute et de conseil auprès des jeunes et de créer des espaces où un lien de confiance se tisse avec eux. **Le taux d'encadrement a alors une incidence forte sur la qualité de l'analyse des besoins et de la prise en charge des jeunes.** Dans le cas où le taux d'encadrement est moindre, d'autres solutions existent.

Le troisième cas d'étude, centré sur le travail de l'association l'Asscan (encadré 5), démontre qu'un taux d'encadrement moins important peut être compensé par une forte

polyvalence pédagogique adaptée aux besoins locaux. Mobilisée dans le champ de l'éducation, l'association adopte une approche d'éducation au sport et par le sport qui consiste à expliciter aux enfants les valeurs et les règles qui sous-tendent la possibilité du jeu et de l'amusement. L'association mobilise pour cela une bibliothèque de contenus pédagogiques, acquise *via* des relations de coopération avec des Organisations non-gouvernementales telles que PLAY International. Elle mobilise aussi des outils de la Fédération sportive et gymnique de travail (FSGT), des ateliers issus du manuel de *Kids' Athletics*^[9], le football à 7 auto-arbitré (Contrepieds, 2012), l'activité physique adaptée, ou encore l'olympisme en orthographe. Des enseignants rencontrés au cours de cette enquête tout comme l'inspection nationale constatent que les enseignants abordent de nouvelles thématiques en classe comme les enjeux de citoyenneté, et attribuent l'amélioration du climat de classe à des activités menées par l'Asscan.

[9] <https://worldathletics.org/fr/kids-athletics>

Encadré 5 – Asscan

Scolarisation et réussite éducative



ASSCAN – © David Blough

(2 quartiers) ; et enfin la conception et mise en œuvre d'une formation pour les éducateurs et enseignants en collaboration avec l'université (Certificat en Compétences d'Animation Socio-Éducative et Populaire).

L'Asscan (Association de solidarité sportive culturelle et artistique nationale) a commencé à structurer ses premières actions éducatives à Saint-Louis, au Sénégal en 2003. Après des actions locales et périodiques, accompagnées par l'intervention de PLAY International (alors Sport Sans Frontières), elle a structuré une activité plus régulière à partir de 2019. Lauréate du programme « Impact 2024 International » (troisième session), l'association porte le projet Devlop qui est conçu comme un projet de sensibilisation à des comportements citoyens dans le champs scolaire et extrascolaire. Ce projet articule plusieurs volets : la construction d'un city stade au sein du collège Charles de Gaulle à Saint-Louis (en cours) ; des activités de jeux sportifs et coopératifs tout au long de l'année dans le champ scolaire (10 écoles élémentaires et 1 collège) et extrascolaire

Une des particularités des trois premiers cas d'étude (LYSD, *School of Hard Knocks*, Asscan) est qu'ils agissent aussi auprès de l'environnement des jeunes, en particulier auprès de trois types d'acteurs : les parents, les professionnels de l'action publique – au premier rang desquels les enseignantes et les enseignants des établissements scolaires – et les leaders ou responsables des communautés (notamment religieux). L'association Pour le Sourire d'un Enfant (encadré 6) est particulièrement mobilisée auprès de ces trois groupes sociaux, et auprès des services pénitentiaires au Sénégal, pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle de groupes de jeunes ayant des problématiques spécifiques tel que l'emprisonnement, le conflit avec la loi et l'isolement social. Ce cas d'étude permet de comprendre comment une association peut mobiliser la

pratique sportive, ici l'escrime, pour répondre à des problématiques sociales précises, dans un objectif d'accompagnement tout au long de la jeunesse vers l'insertion sociale et professionnelle. Dans un contexte où la loi pénale permet l'emprisonnement des mineurs à partir de 13 ans, l'association pour le Sourire d'un Enfant mobilise une méthode, dite Justice Réparatrice, auprès de jeunes détenus afin de faire diminuer les cas de récidives, **avec une baisse du taux de récidive de 20 à 0 % pour les jeunes accompagnés, et à 14 % pour les jeunes non-accompagnés**^[10]. Ce cas d'étude montre ainsi comment **les pratiques sportives sont attractives pour « aller vers » des jeunes** ayant des problématiques sociales et économiques, pour identifier celles auxquelles ils sont confrontés et pour agir sur leurs représentations et leurs comportements.

[10] Sur la base des données du ministère de la Justice.

Encadré 6 – Pour le Sourire d'un Enfant

Insertion sociale et professionnelle



Pour le Sourire d'un Enfant – © David Blough

Fondée en 1989, et basée à Thiès, au Sénégal, l'association utilise une méthode basée sur la pratique et l'apprentissage de l'escrime, afin de favoriser la prévention de la « délinquance juvénile » et la réinsertion des jeunes en prison, en partenariat étroit avec les autorités (justice, prison), les familles et les communautés locales. L'association propose, grâce à un enseignement didactique de l'escrime, d'agir sur cinq notions clés qui empruntent à la fois à la psychologie et à la sociologie : **l'identité**, dans la mesure où il s'agit de sensibiliser les participants à des notions comme l'estime de soi, la confiance en soi ou encore la prise de décision dans un parcours de vie ; la **socialisation**, pour aider les publics bénéficiaires à développer les compétences qui faciliteront leur retour en société : la relation à l'autre et à l'autorité, le respect de l'autre et de soi-même, l'adaptation à un contexte changeant ; le **contrôle de soi**, où il est question de gestion des émotions, de tolérance à la frustration et de l'engagement ; la **responsabilité**, objectif derrière lequel se cache l'enjeu d'assumer ses décisions et de savoir les justifier et **l'acquisition de capacités motrices, techniques et cognitives**. Le cœur de la méthode, nourrie par des rencontres et des échanges avec des sociologues, des psychologues et des psychiatres, est d'adapter les exercices de la pratique sportive aux besoins psychosociaux et éducatifs

des jeunes, sur une durée de dix mois, les jeunes participant à deux séances d'escrime par semaine. L'association a été lauréate du programme « Sport & Développement » (session 1) et du programme « Sport & Santé ». Cet accompagnement par la pratique sportive peut se prolonger sur un plan scolaire, à travers un processus d'alphabétisation ou de rattrapage destiné à permettre la réintégration de ces jeunes dans des établissements de droit commun, ou par des activités d'éducation à la santé sexuelle (grossesses et mariages précoces, Maladies sexuellement transmissibles, Infections sexuellement transmissibles).

La réussite de l'association repose sur sa capacité à **transmettre des compétences aux jeunes**, *via* des exercices ciblés en fonction des besoins, mais aussi à **faire évoluer des jeunes ayant un rôle de leader dans la prison**, qui influencent le comportement des autres détenus par des effets de « loyauté ». **Au sein de son foyer, l'association accueille également des mineurs en conflit avec la loi, confiés par décision de justice, et intervient auprès de mineurs en danger lors de maraudes.** L'accueil temporaire de ces jeunes se concrétise, au-delà de l'hébergement, par un accompagnement global. **Des jeunes en conflit avec la loi peuvent accéder pour la première fois à la scolarité ou se re-scolariser. Certains sont alors accompagnés jusqu'à un chemin d'insertion professionnelle, soit comme encadrantes et encadrants de l'association, soit *via* de nouveaux dispositifs^[11].**

Il convient de rappeler que les impacts sociaux visés par les associations de ces quatre cas d'étude sont propres à une histoire et à un contexte local et national spécifique. Ils sont également liés à la présence de certains partenaires locaux dans certains secteurs (de l'éducation, de la justice, etc.). La portée des enseignements de l'évaluation dépend donc nécessairement du périmètre des programmes et de l'échantillonnage de notre enquête. **La comparaison des approches, du fonctionnement, et des pratiques des associations, ainsi que des effets des projets sur les jeunes, nous a permis d'identifier plusieurs conditions pour garantir un certain niveau d'impact auprès des jeunes (encadré 7).**

Encadré 7 – Cinq conditions de l'impact des associations

- **Le ciblage des publics en fonction de problématiques sociales** permet davantage d'impact que des projets qui cherchent à toucher le maximum de jeunes pour développer la pratique d'une discipline sportive. Cet impact est renforcé si les associations adaptent les objectifs et les règles du jeu en fonction des problématiques concernées.
- Seules les associations qui **proposent un programme d'activités sur plusieurs mois**, avec la possibilité pour les jeunes de participer régulièrement aux activités, peuvent prétendre à des impacts sur la construction et/ou la reconstruction psychologique des jeunes, et donc sur l'estime de soi.
- **L'ancrage des encadrantes et des encadrants des associations dans les communautés locales** est une condition *sine qua non* de leur capacité à nouer des relations de confiance avec des jeunes, des familles, des partenaires (écoles, justice), à appréhender de manière plus fine les besoins locaux et à adapter les activités aux besoins. Une bonne pratique consiste à recruter d'anciens bénéficiaires au sein du staff éducatif.
- **La formation, surtout en présentiel**, des encadrantes et des encadrants aux enjeux éducatifs et inclusifs des projets est un facteur clé de l'impact des associations.
- Les **projets qui impliquent des membres de la communauté des jeunes** (environnement familial, autorités religieuses, etc.), parviennent davantage à créer les conditions nécessaires pour redonner de l'autonomie aux jeunes.

[11] <https://www.enfantsourire.com/nouvelle-pagejiggen-art>

6. Les programmes ont un effet modeste sur le renforcement des capacités et des modèles économiques des associations

Le périmètre des associations soutenues dans le cadre des programmes « Sport & Développement » et « Impact 2024 International » recouvre une grande diversité d'organisations en termes de taille, de moyens et du point de vue de leur ancienneté dans le champ du Sport pour le développement. **Les programmes ont donc des effets variés sur les trajectoires de ces associations, et elles rencontrent, de fait, des freins divers dans la mise en place des activités et la structuration de leur action.** L'évaluation montre que les programmes ont eu un **effet positif majeur sur la salarisation des associations et des effets plus limités sur la professionnalisation des équipes.** L'ambition de renforcer, par le dispositif des microprojets, les capacités et le modèle économique des associations est donc partiellement atteint en fonction des associations.

Il est d'abord clair que le principe de la localisation de l'aide donne davantage de latitude aux associations locales pour construire une analyse des besoins au plus près des jeunes, des communautés locales, et de partenaires locaux. Ce principe donne la possibilité aux associations locales de rendre lisible et de valoriser des constats de terrain. Comme le montre l'analyse des conditions de réussite des projets (encadré 7), il est d'autant plus pertinent lorsque les encadrantes et encadrants des associations soutenues proviennent des communautés locales concernées par les projets.

L'évaluation montre que **les programmes ont eu un effet positif majeur sur la salarisation des associations.** D'abord, il convient de

souligner que les associations soutenues sont plutôt des structures déjà employeuses (médiane : 3,5 salariés) qui reposent également sur le bénévolat (médiane : 9 bénévoles). Ensuite, l'effet des programmes sur l'emploi est important puisque **74 % des structures ont recruté grâce aux programmes.** L'enquête qualitative permet de constater également que certaines associations locales uniquement composées de bénévoles ont volontairement choisi de ne pas recruter de nouveaux salariés, malgré les besoins identifiés, afin de ne pas augmenter leur dépendance vis-à-vis de la recherche de financement. **Les programmes ont eu un effet plus limité sur la professionnalisation des équipes** puisque seulement 20 % des associations ont proposé des formations aux encadrantes et encadrants.

Les programmes ont ensuite permis d'améliorer **la recherche de partenaires et de financements.** De nombreuses associations ont tissé des liens avec des partenaires locaux pour organiser des activités. Les accompagnements de La Guilde et de Sport en Commun s'avèrent également utiles pour que les associations trouvent de nouveaux financements, notamment des cofinancements : six structures lauréates sur dix ont bénéficié d'un accompagnement de La Guilde pour la recherche de financements ou la réponse à appel à projet, et parmi les structures ayant bénéficié d'un accompagnement, environ les deux tiers l'ont trouvé utile pour être lauréates d'appels à projet de La Guilde. Cependant, parmi elles, seulement deux structures sur dix l'ont trouvé utile pour obtenir d'autres sources de financements.

En dépit de ces quelques limites, il convient de constater, enfin, que près de 50 % **des associations soutenues par les programmes sont parvenues à obtenir de nouveaux financements ou co-financements pour les projets en cours.** Plus de la moitié d'entre elles a obtenu des fonds privés, un tiers a généré de l'autofinancement et un quart a obtenu des fonds publics. L'autre moitié des structures n'a pas généré de nouveaux financements, mais deux associations sur dix ont des demandes de financement en cours. Cette tendance constitue un résultat encourageant pour la pérennité des projets

et pour une partie de l'écosystème du champ du Sport pour le développement. Pour autant, seules quelques associations ont bénéficié d'autres financements auprès des services des ambassades (PISCCA : Projets Innovants de la Société Civile et Coalitions d'Acteurs, FSPI : Fonds de Solidarité pour les projets innovants) ou des guichets de l'AFD (OSC-Initiatives). Enfin, les leviers pour développer des activités génératrices de revenus (*sponsoring*, location d'infrastructures, vente de prestations, etc.) demeurent embryonnaires.

Au regard de ces résultats et de ces enseignements, **il apparaît alors que les modèles économiques des associations demeurent fragiles et que les financements de l'aide publique au développement dans le champ du sport présentent deux limites.** D'une part, les programmes qui financent de l'amorçage de projets ne permettent pas de combler le fossé pour atteindre des dispositifs qui proposent des financements de « guichet » ou des financements portés par les fondations, à part quelques exceptions. D'autre part, la durée des financements accordés (deux ans) permet aux associations de déployer des activités pour les jeunes mais ne leur permet pas de se structurer efficacement sur le plan de la formation des encadrantes et encadrants et sur le plan du modèle économique. Autrement dit, **la marche est trop haute entre ces programmes et des dispositifs de financement de type OSC-Initiatives pour faire émerger durablement des organisations de taille moyenne.**

7. Conclusion

L'évaluation des deux programmes « Sport & développement » et « Impact 2024 International » met en lumière certains facteurs favorisant l'amorçage de nouveaux projets portés par les OSC et une diversification du champ du Sport pour le développement. **La hausse du montant des financements, la localisation de l'aide, la mise en place d'un accompagnement dédié à la structuration des projets, et une attention portée à la part des femmes dans l'encadrement ou la direction des associations sont autant de leviers pertinents et efficaces.** L'évaluation permet également de cibler des **pratiques dans le domaine du Sport pour le développement** : cibler les profils des jeunes en fonction de leurs problématiques sociales, proposer des activités sur une durée de plusieurs mois, adapter les objectifs des activités aux problématiques rencontrées et former les encadrantes et encadrants en ce sens.

L'évaluation souligne également que certaines associations rencontrent des difficultés à maintenir la qualité des activités d'éducation et d'inclusion *par* le sport lorsqu'elles s'engagent délibérément dans la promotion active d'une discipline sportive. Lorsque cette montée en charge des activités repose sur des partenariats avec des clubs sportifs ou des fédérations, dans une logique de développement de la pratique et d'une discipline sportive en particulier, les associations concernées peuvent privilégier des séances qui se focalisent davantage sur l'augmentation quantitative du nombre de jeunes concernés, la performance et la compétition, au détriment de contenus pédagogiques ayant une visée sociale et éducative.

Au regard de ces enseignements, et en dépit de ces limites, **l'intérêt pour l'AFD de continuer à soutenir des associations et des projets dans le domaine des pratiques sportives est double.** D'une part, cela permet de promouvoir une nouvelle approche du Sport pour le développement qui ne se base pas uniquement sur des investissements dans des infrastructures, car elle permet de contribuer à la consolidation du lien social au service

d'objectifs de développement pluriels, au plus près des communautés locales (Blough et Rivat, 2022). L'évaluation démontre que les résultats des projets sont significatifs, même si le niveau et la durée des financements s'avèrent encore à ce stade insuffisants pour renforcer et pérenniser durablement les capacités et les modèles économiques des plus petites associations. Si la moitié **des associations soutenues par les programmes sont parvenues à obtenir de nouveaux financements ou co-financements pour les projets en cours**, et si certaines ont obtenu de nouveaux financements issus des services consulaires ou de l'AFD, les opportunités de financement public sont rares et les perspectives d'activités génératrices de revenus sont encore embryonnaires.

Pour La Guilde, l'évaluation démontre l'intérêt, la pertinence et l'utilité du dispositif des microprojets pour élargir et renouveler un champ d'action tel que le Sport pour le développement, au plus près des problématiques locales. Le travail évaluatif permet d'identifier les points de force et d'amélioration du dispositif. L'évaluation souligne notamment certains points d'amélioration en ce qui concerne le processus de sélection, la conception du dispositif d'accompagnement et sa lisibilité, et l'articulation des formations et des séminaires locaux.

Les effets positifs des programmes « Sport & Développement » et « Impact 2024 International » ne doivent pas occulter le fait que **plusieurs facteurs viennent freiner le déploiement du champ du Sport pour le développement** :

- la mobilisation du sport comme un outil de développement recouvre une pluralité d'objectifs et d'initiatives, notamment sur des enjeux de santé, de lien social, d'égalité hommes-femmes, et d'éducation, qui ne facilite pas sa reconnaissance institutionnelle.
- La mobilisation des pouvoirs publics à l'échelle nationale est à géométrie variable selon les pays.
- Enfin, dans le monde francophone, ces notions demeurent peu mobilisées, sur un plan académique, parce que le périmètre et la notion même de développement y sont fortement questionnés (Joly et Le Yondre, 2020).

8. Scénarios stratégiques et préconisations

Cette évaluation permet de nourrir une réflexion d'ordre stratégique quant aux manières, pour l'AFD mais aussi l'ensemble des bailleurs et des opérateurs du secteur, au premier rang desquels La Guilde, **d'exploiter davantage le potentiel d'impact des pratiques sportives sur le développement dans des secteurs aussi diversifiés que l'éducation, la santé, l'égalité de genre, et les enjeux de lien social et de vivre-ensemble.** Pour soutenir la montée en charge et la structuration du secteur du sport et développement, et donc l'impact des associations sur le terrain, plusieurs scénarios sont envisageables. Ils ne s'appuient pas sur les mêmes leviers, ne produisent pas les mêmes risques, n'impliquent pas le même rôle pour l'AFD (tableau 4).

À partir de l'hypothèse où le niveau de financement dans le secteur demeure constant,nous considérons que ces scénarios ne sont pas nécessairement pertinents et/ ou prioritaires pour tous les acteurs du champ du Sport pour le développement. Il est d'abord très pertinent pour la Guilde ou de nouveaux bailleurs intéressés par des thématiques sectorielles (éducation, genre, santé, employabilité économique) de continuer à soutenir des projets portés par de petites OSC *via* le dispositif des micro-projets, à l'instar des programmes « Sport & Développement » et « Impact 2024 International », afin de répondre à la demande locale et de stimuler l'innovation sociale autour du sport à impact. Pour l'AFD, il semble davantage pertinent de soutenir des programmes visant à accompagner le changement d'échelle des organisations ayant démontré leur valeur sociale, sur plusieurs territoires et plusieurs pays, car il s'agit du scénario le plus cohérent pour inspirer et agir sur les politiques publiques nationales, et au regard des moyens dont

Tableau 4 – Présentation des scénarios stratégiques

	SCÉNARIO N°1	SCÉNARIO N°2	SCÉNARIO N°3
Levier mobilisé	Une localisation des moyens et un soutien à l'émergence d'un nombre plus conséquent de porteurs de projet mobilisant le sport comme levier de développement plus prononcés.	Un soutien à des consortiums locaux d'associations afin de favoriser la coopération et la mutualisation des pratiques, des approches, des moyens (transport, alimentation).	Un soutien à des associations confirmées « jeunes pousses » pour les préparer à remporter des financements de « guichet » et pour aller vers une logique de changement d'échelle.
Risques envisagés	La dispersion ou « saupoudrage » des moyens : le soutien à des petits projets ne permet pas de produire un effet levier sur les politiques publique et les modèles économiques demeurent fragiles.	Le modèle économique : plus les associations sont dans une situation économique fragile, plus elles mobiliseront les moyens obtenus en faveur de leur propre développement plutôt que dans une logique de coopération.	La solidité des approches de Sport pour le développement : peu d'associations sont capables de se lancer dans une démarche d'essaimage et de maintenir la qualité de l'impact dans le temps.

l'AFD dispose. Pour autant, ces scénarios stratégiques ne sont pas antithétiques. À cet égard, le scénario de renforcement d'acteurs de « jeunes pousses » permettrait d'évoluer ensuite vers un scénario basé sur des consortiums avec davantage de garanties concernant l'émergence de nouvelles formes de coopération locale.

Afin de nourrir ces trois scénarios stratégiques, nous proposons également trois préconisations opérationnelles transversales concernant la conception et la mise en œuvre de programmes de Sport pour le développement, que les bailleurs ou les opérateurs de futurs programmes ou futurs appels à projets pourraient prendre en compte quel que soit le scénario stratégique retenu. Nous considérons que **ces préconisations sont valables et pertinentes pour les trois scénarios stratégiques.**

Préconisation opérationnelle #1 : clarifier les critères d'éligibilité et de sélection des projets

L'évaluation des programmes a démontré l'importance de **clarifier et de rendre plus lisibles les critères d'éligibilité et de sélection des appels à projet**, afin d'améliorer la qualité des candidatures et des projets sélectionnés. Nous préconisons que de futurs programmes adoptent des critères d'éligibilité à la fois quantitatifs, mais surtout qualitatifs, comme :

- Le ciblage des jeunes en fonction de problématiques sociales précises et bien définies qui ne se réduisent pas à la mixité dans les activités sportives.
- La durée et la fréquence des activités sur une durée de plusieurs mois.
- Un taux d'encadrement cohérent avec les objectifs et la fréquence des activités.
- La formation des encadrantes et des encadrants sur des enjeux d'inclusion.

D'autres critères de sélection pourraient davantage porter sur les objectifs et le contenu des activités. Le fait, par exemple, que les associations souhaitent proposer des activités qui permettent aux jeunes de prendre la parole sur des sujets non-sportifs, ou encore qu'elles proposent une personne ressource référente, auprès de laquelle les jeunes puissent parler individuellement de leurs problématiques.

Dans l'ensemble, la clarification des critères d'éligibilité et de sélection doit également inciter les bailleurs à améliorer concrètement à la fois le processus et les outils de sélection (grille d'analyse des projets), et notamment la communication autour des attendus des appels à projet.

Préconisation opérationnelle #2 : renforcer et flécher des moyens dédiés à formation des encadrantes et des encadrants

L'évaluation des programmes démontre que les encadrantes et les encadrants jouent un rôle fondamental dans la mise en œuvre des activités et dans la construction d'une relation de confiance avec les communautés locales et les bénéficiaires. Elle montre également que la montée en compétences de ces personnes demeure fragile, alors qu'elle constitue un facteur important de pérennisation des associations et des projets. Nous invitons donc de futurs programmes à consacrer davantage de moyens à la formation des encadrantes et des encadrants, notamment *via* l'intervention ou la mutualisation d'experts locaux, sur les aspects suivants : gestion de projet, conception pédagogique des activités ; *reporting* et mesure d'impact. Nous considérons que **ces formations seront plus efficaces** si elles sont organisées à l'échelle des associations plutôt qu'à l'échelle d'un programme (collectives). Par ailleurs, elles seront d'autant plus structurantes et professionnalisantes pour les associations et les écosystèmes si elles sont accompagnées d'un système de validation et de certification des compétences acquises.

Préconisation opérationnelle #3 :
soutenir l'animation d'une communauté
de pairs pour renforcer la dimension
« programme » des appels à projets

Nous préconisons enfin de renforcer l'accompagnement collectif des associations *via* **des cycles de rencontres favorisant des échanges entre pairs et le co-développement de pratiques**. Ce modèle permettrait aux associations de s'emparer ou de se recommander davantage des contenus qu'ils jugent pertinents. Sur la question spécifique du genre, la présentation et la mise en débat des usages d'outils est plus efficace que des formats trop théoriques ; et il serait également pertinent que des groupes de paroles non-mixtes puissent avoir lieu pour favoriser des échanges uniquement entre des femmes sur des problématiques spécifiques qu'elles rencontrent (notamment sur la recherche de financement et la construction d'un capital institutionnel). Enfin, il serait pertinent, à cet égard, de favoriser davantage des échanges Nord/Sud au cours desquels les associations des Suds auraient la possibilité de présenter et de valoriser leurs actions auprès d'associations dont le siège est basé en France, afin que ces dernières s'en inspirent pour agir sur le contexte français. Cette préconisation vise ainsi à favoriser davantage la mise en réseau et le partage de pratiques à différentes échelles.

Liste des acronymes

AFD	Agence française de développement
ASSCAN	Association de solidarité sportive culturelle et artistique nationale
FSPI	Fonds de Solidarité pour les projets innovants
LYSD	<i>Leading Youth, Sport and Development</i>
ODD	Objectifs du développement durable
OSC	Organisations de la société civile
PISCCA	Projets Innovants de la Société Civile et Coalitions d'Acteurs
SOHK	<i>The School of Hard Knocks</i>
UNESCO	Organisations des Nations Unies pour la Science et la Culture

Références bibliographiques

AFD (2023), *L'AFD et le sport*, Paris : AFD.

Blough B. et Rivat, E. (2022), « Le sport au service du développement et de la paix : revue d'indicateurs inspirés du terrain », *Rapports techniques* n°69, Paris : Éditions AFD.

Boisteau C. et Boulch S. (2023), *Evaluation de la stratégie territoriale et du dispositif d'incubation de la Plateforme Territorialisée pour les Micro-Projets (TPMP) de La Guilde*, Rapport final pour le compte de La Guilde.

Revue collective (2012), « Sport demain, enjeu citoyen », *Contrepieds*, Hors-série n°4.

Darnell S., Field R. et Kidd B. (2019), *The History and Politics of Sport-for-Development*, NY : Palgrave MacMillan.

Joly, F. et Le Yondre, F. (2021), « Sociologie du sport et développement : état de l'art anglo-saxon et projection en sociologie française », *Staps*, n°134, pp. 7-33.

Kunzler D. (2010), « Football et développement : " Tu fais quelque chose pour MYSA et MYSA fait quelque chose pour toi " », *Afrique Contemporaine*, n°233, pp. 102-103.

La Guilde (2021), Rapport d'activité, Paris : La Guilde.

Boisteau C. et Boulch, S. (2023), *Evaluation de la stratégie territoriale et du dispositif d'incubation de la Plateforme Territorialisée pour les Micro-Projets (TPMP) de La Guilde*, Rapport final pour le compte de La Guilde.

Gasparini W. (2012), « Penser l'intégration et l'éducation par le sport en France : réflexions sur les catégories d'analyse sociale et politique », *Movement and Sport Science, Science and Motricité*, n°78.

Coalter F. (2013), *Sport for Development and Peace: What game are we playing*, NY : Routledge.

Veille Marchiset G. et Coignet B. (2015), *Clubs sportifs en banlieue, des innovations sociales à l'épreuve du terrain*, Strasbourg : Presses Universitaires.

Verschuur C. (2017), « Une histoire du développement au prisme du genre », *Sous le développement, le genre*, Paris : Éditions IRD.

UNESCO (2017), *Plan d'action de Kazan*, Sixième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS VI), Kazan, Fédération de Russie, 13-15 juillet.

Paris 2024, *Rapport intermédiaire d'évaluation de la Stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024*, Paris : Ville de Paris, (Rapport-complet-2023-web_2.pdf (paris2024.org))

Annexe

L'échantillon des associations soutenues

Tableau 5 – Tableau de présentation des associations ayant participé à l'enquête

NOM DE L'ASSOCIATION	DATE DE CRÉATION	PAYS
Association Togolaise pour la Promotion du Sport pour tous	2000	Togo
Djarama	2005	Sénégal
Asscan	2003	Sénégal
LYSD	2013	Togo
School of Hard Knocks	2009	Afrique du Sud
Pour le Sourire d'un Enfant	1989	Sénégal
Terre en Mêlées	2010	Togo
The Little Optimist	2019	Afrique du Sud
Zip Zap Circus	1992	Afrique du Sud

Tableau des indicateurs élaborés avec six associations de l'échantillon

La construction du cadrage de l'évaluation (et notamment de questions évaluatives) et l'organisation des ateliers avec des associations (sur le terrain) nous ont permis de construire un panorama d'impacts et d'indicateurs au plus près des besoins des bénéficiaires et des pratiques des encadrantes et encadrants des associations. Ce panorama nous a notamment guidé sur la manière de documenter les impacts. La présente évaluation s'est surtout attachée à évaluer les réalisations des associations et à documenter, à partir des observations et des entretiens sur le terrain, lors de la réalisation des cas d'étude, certains indicateurs impacts. Les indicateurs de ce tableau ont été sélectionnés pour leur robustesse (car ils sont liés à des effets tangibles des activités des associations), parce que la collecte de données pour renseigner ces indicateurs est possible à certaines conditions (outils adéquats, coût). Nous espérons que ce panorama puisse nourrir la réflexion des porteurs de projet et des bailleurs concernant les différents champs thématiques concernés. Il n'est pas exhaustif, et ne doit pas être considéré comme ayant une portée normative quelconque, puisque la valeur de ces indicateurs est nécessairement relative au contexte des associations concernées.

Tableau 6 – Panorama des impacts et des indicateurs issus du terrain

CATÉGORIE D'IMPACTS SOCIAUX	INDICATEURS DE RÉALISATION DES ASSOCIATIONS	INDICATEURS D'IMPACT POUR ÉVALUER LA PROGRESSION DES JEUNES
Pratique sportive pour toutes et tous	- Adoption de règles qui favorisent la participation et l'inclusion des populations vulnérables. - Mise en place d'activités mixtes pour le lien social et non-mixtes pour renforcer l'estime de soi.	- Pourcentage des jeunes qui ont tissé des liens sociaux avec des personnes différentes. - Niveau d'estime de soi des jeunes sur le terrain et en dehors du terrain des pratiques sportives.
Bien-être et autonomie pour toutes et tous	- Mise en place de pratiques d'observation des problématiques sociales des jeunes. - Adoption de pratiques favorables à un climat d'apprentissage.	- Pourcentage des jeunes qui ont exprimé un vécu ou une expérience difficile ou traumatique. - Pourcentage des jeunes qui ont acquis des compétences de vie (compétences psycho-sociales).
Accès à l'éducation de qualité et réussite scolaire	- Mise en place d'activités de soutien scolaire avant ou après la pratique sportive. - Suivi individualisé des résultats scolaires des jeunes en lien avec les établissements.	- Taux de scolarisation et/ou de décrochage scolaire des jeunes. - Pourcentage des jeunes qui ont développé des compétences valorisables en milieu scolaire.
Employabilité et insertion professionnelle	- Mise en place de formations sur le volet sportif et non-sportif. - Mise en place d'une certification des compétences acquises par les jeunes. - Construction d'un réseau de partenaires offrant des opportunités d'emploi.	- Pourcentage des jeunes qui connaissent des opportunités de formation et d'emploi du territoire. - Pourcentage des jeunes qui ont élaboré un projet professionnel. - Pourcentage et nombre de jeunes ayant obtenu un emploi. - Niveau de revenu des jeunes.

**Agence française
de développement**
5, rue Roland Barthes
75012 Paris | France
www.afd.fr

Direction Innovation,
Stratégie et Recherche (ISR).
Département Évaluation
et Apprentissage (EVA).

Les Éditions Agence française de développement (AFD) publient des travaux d'évaluation et de recherche sur le développement durable. Réalisées avec de nombreux partenaires du Nord et du Sud, ces études contribuent à l'analyse des défis auxquels la planète est confrontée, afin de mieux comprendre, prévoir et agir, en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Avec un catalogue de plus de 1000 titres, et 80 nouvelles œuvres publiées en moyenne chaque année, les Éditions Agence française de développement favorisent la diffusion des savoirs et des expertises, à travers leurs collections propres et des partenariats phares. Retrouvez-les toutes en libre accès sur editions.afd.fr. Pour un monde en commun.

Directeur de la publication Rémy Rioux

Directeur de la rédaction Jean-Claude Pires

Création graphique MeMo, Juliegilles, D. Cazeils

Conception et réalisation edeo-design.com

Dépôt légal 3^e trimestre 2024

ISSN 2425-7087

Imprimé par le service de reprographie de l'AFD

Pour consulter les autres publications de la
collection ExPost :
www.afd.fr/fr/collection/evaluations-ex-post

Crédits et autorisations

License Creative Commons

Attribution – Pas de commercialisation

– Pas de modification

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

